

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**15 FÉVRIER 2016
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 15 février 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

2016-069 Adoption – Règlement 831 décrétant des travaux de pavage sur les chemins de la Baronnie et de la Pointe-aux-Pruches et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 978 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 831 décrétant des travaux de pavage sur les chemins de la Baronnie et de la Pointe-aux-Pruches et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 978 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2016-070 Demande d'approbation dérogation mineure no 2015-095 Permis de construction no 2015-00702 afin de permettre la réduction de la marge arrière du bâtiment principal
1891, rue Doucet**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la réduction de la marge arrière du bâtiment principal au 1891, rue Doucet;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-11-83 du 4 novembre 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 26 janvier 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2015-095 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 6.04 mètres de la ligne arrière, le tout tel qu'illustré au certificat de localisation de monsieur Éric Choinière, arpenteur-géomètre, dossier C080823, minute 9633, en date du 13 novembre 2008.

Le terrain porte le numéro de lot 78-8-63 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-416.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2016-071 Acquisition d'équipement informatique - 2^e SAN
*Hypertec Systèmes inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'équipement informatique - 2^e SAN;

Considérant la réception d'une soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation la coordonnatrice à la direction générale et à l'informatique en date du 8 février 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la soumission conforme présentée par *Hypertec Systèmes inc.*, de Saint-Laurent, datée du 4 février 2016, pour l'acquisition d'équipement informatique - 2^e SAN ainsi que 8 disques durs, pour un montant total de 42 584.86 \$ plus taxes.

Le financement sera fait au Fonds de roulement et remboursable par le Fonds d'administration sur une période de trois (3) ans à compter de 2017.

Certificat de la trésorière numéro 2769

Adoptée.

**2016-072 Mandat services professionnels
Bouclage d'aqueduc sur un tronçon du chemin de la baronnie
Le Groupe-Conseil Génipur inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention de services professionnels pour le bouclage d'aqueduc sur un tronçon du chemin de la baronnie;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 11 février 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe-Conseil Génipur inc., de Candiac, pour les services professionnels pour le bouclage d'aqueduc sur un tronçon du chemin de la baronnie, pour un montant total de 68 985.00 \$ taxes incluses incluant un montant de 5 000 \$ pour les imprévus.

De mandater et d'autoriser *Le Groupe-Conseil Génipur inc.* à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques, la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) dans le cadre du projet du bouclage d'aqueduc sur un tronçon du chemin de la baronnie;

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des réseaux à l'autorisation accordée pour le projet du bouclage d'aqueduc sur un tronçon du chemin de la baronnie.

Le financement sera fait à même le règlement 738.

Certificat de la trésorière numéro 2771

Adoptée.

**2016-073 Mandat - Location et gestion de la piscine intérieure, entretien de la maison des jeunes, surveillance et entretien des bassins aquatiques extérieurs 2016-2019
Sodem inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour le contrat de services pour la gestion de la piscine intérieure, l'entretien de la maison des jeunes et la surveillance et l'entretien des bassins aquatiques extérieurs;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 10 février 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Sodem inc., de Longueuil, pour le contrat de location et gestion de la piscine intérieure, entretien de la maison des jeunes, surveillance et entretien des bassins aquatiques extérieurs 2016-2019, pour un montant total de 1 395 199.21 \$ taxes incluses, conditionnellement de la preuve de détention, pour ladite entreprise, de la licence RBQ appropriée avant le début de l'exécution du mandat.

Certificat de la trésorière numéro 2770

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-074 Non-renouvellement Entente concernant la mise en place et l'opération de la bibliothèque scolaire municipale à l'école secondaire le Carrefour de Varennes

Considérant la résolution 98-018 adoptée à la séance générale du 19 janvier 1998 relativement à l'entente concernant la mise en place et l'opération de la bibliothèque scolaire municipale à l'école secondaire le Carrefour de Varennes;

Considérant que le point de service de l'école secondaire le Carrefour n'est plus accessible à l'ensemble de la population depuis 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De ne pas renouveler l'entente concernant la mise en place et l'opération de la bibliothèque scolaire municipale à l'école secondaire le Carrefour de Varennes.

Adoptée.

2016-075 Aide financière à l'amélioration du réseau routier - MTQ Exercice financier 2015-2016 - Piste cyclable du boulevard René-Gaultier Confirmation des travaux

Considérant la demande pour l'exercice financier 2015-2016 concernant l'aide financière à l'amélioration du réseau routier MTQ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve les dépenses relatives aux travaux de la piste cyclable sur le boulevard René-Gaultier sur le territoire de la Ville de Varennes pour un montant de 1 665 483.97 \$ plus taxes applicables;

Que lesdits travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

Que la présente démarche s'inscrive dans le processus de demande de subvention dans le cadre de l'amélioration du réseau routier municipal;

Que copie de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron.

Adoptée.

**2016-076 Aide financière à l'amélioration du réseau routier - MTQ
Exercice financier 2016-2017 - Travaux de pavage sur les chemins de
la Baronnie et de la Pointe-aux-Pruches
Demande de subvention**

Considérant que le ministre des Transports du Québec accorde des subventions dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour l'exercice financier 2016-2017

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes demande au ministère des Transports du Québec, par l'intermédiaire de monsieur Stéphane Bergeron, député de Verchères, l'octroi d'une subvention discrétionnaire de 15 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier pour l'exercice financier 2016-2017, applicable pour des travaux totalisant un montant global de 978 000 \$. Ces travaux ne font pas l'objet d'une autre subvention;

Que copie de la présente résolution soit transmise au bureau du député de la circonscription de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron ainsi que ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

**2016-077 Reconduction de la division de la Ville de Varennes en districts
électorales**

Considérant que la Ville de Varennes doit examiner la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Considérant que la division électorale actuelle de la Ville respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q.c. E-2-2);

Considérant que la Ville procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que la demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la même division;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adoptée.

2016-078 Mise à jour - programmation de travaux TECQ 2014-2018 au MAMOT

Considérant que la Ville de Varennes a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Ville de Varennes doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant la résolution 2015-190 adoptée à la séance générale du 15 avril 2015;

Considérant que les membres du conseil désirent apporter des changements à ladite programmation adoptée;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes remplace la programmation des travaux TECQ qui était jointe à la résolution 2015-190 par celle jointe à la présente résolution;

Que la Ville de Varennes s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville de Varennes s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 13.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA